

Conservatoire Danse, Musique, Théâtre

LE REGLEMENT DES ETUDES

Table des matières

PREAMBULE	2
ORGANISATION PÉDAGOGIQUE	3
DANSE	5
LE PARCOURS « ÉVEIL » DANSE/MUSIQUE	5
ET LE PARCOURS « INITIATION »	5
LE PARCOURS « ÉTUDES »	6
DIPLÔMANT EN CYCLES.....	6
LE PARCOURS « PROGRAMME » DANSE	10
MUSIQUE	11
LE PARCOURS « ÉVEIL » MUSIQUE/DANSE	11
ET LE PARCOURS « INITIATION »	11
LE PARCOURS « ÉTUDES »	12
DIPLÔMANT EN CYCLES.....	12
LE PARCOURS « PROGRAMME » MUSIQUE	16
LE PARCOURS ATELIER.....	17
THEÂTRE	18
LE PARCOURS « DÉCOUVERTE »	18
LE PARCOURS « ÉTUDES »	19
DIPLÔMANT EN CYCLE.....	19

PRÉAMBULE

Suite au décret n° 2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, des préconisations du Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre de septembre 2023, l'établissement est en conformité aux conditions de classement de Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC).

Il est placé sous le contrôle pédagogique du Ministère de la Culture et de la Communication et sous l'autorité du Maire de Lanester.

Objectifs

Les missions de l'établissement sont les suivantes :

Favoriser, dans les meilleures conditions pédagogiques :

- L'éveil des enfants à la danse, la musique et le théâtre
- La formation d'artistes amateurs éclairés, autonomes, ayant acquis des repères culturels et ouverts sur l'ensemble des esthétiques
- La vocation et la formation des professionnels de demain
- L'accueil et la formation des adultes souhaitant acquérir ou développer une pratique artistique
- L'enseignement d'une pratique artistique vivante orienté sur le projet et l'expérience de la scène
- Le décloisonnement des pratiques artistiques et l'ouverture vers d'autres esthétiques
- La garantie d'un niveau d'enseignement correspondant aux normes définies sur le plan national par le Ministère de la Culture et de la Communication,
- Participation à la vie culturelle et artistique ainsi qu'au rayonnement du territoire, en lien avec l'ensemble des acteurs culturels.

L'organisation pédagogique visera donc à conduire les élèves vers une pratique autonome, une intégration aux ensembles de pratiques collectives, une ouverture à la créativité, à stimuler la curiosité des autres domaines artistiques ou des autres pratiques culturelles, ainsi qu'aux nouvelles technologies. La diversité des parcours proposés et l'organisation des cursus sont l'expression de l'ensemble de ces objectifs.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Organisation des recrutements et admissions des élèves

L'organisation et les conditions de recrutement sont définies dans le règlement intérieur à destination des usagers.

Organisation des enseignements

L'organisation des enseignements s'inscrit dans le cadre du Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'enseignement spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre du Ministère de la Culture paru au Bulletin Officiel en septembre 2023.

Les enseignements sont structurés en 6 départements pédagogiques pilotés par un professeur coordonnateur et regroupant les disciplines de manières cohérentes :

- Département cordes, instruments polyphoniques
- Département danse classique et jazz
- Département formation musicale générale et voix
- Département musiques traditionnelles et musiques du monde
- Département théâtre et arts de la scène
- Département vents et instruments monodiques

L'enseignement est organisé sous la forme de **parcours de formation** permettant de répondre à la diversité des projets des élèves et adaptés aux spécificités des disciplines danse, musique & théâtre.

Évaluations et examens

Les évaluations

L'ensemble des enseignements dispensés sont soumis à une évaluation régulière des acquis.

Ils sont définis dans la description des **parcours de formation** et plus précisément pour chaque cursus diplômant.

Les évaluations ont pour objectif de permettre à l'élève de faire un point régulier sur ses acquis, l'aidant à mieux se positionner dans sa progression et son parcours de formation. Elles ne sont en aucun cas sanction.

Les examens

Les examens sont organisés en fin de cycle du **parcours diplômant**. Ils attestent des compétences acquises, au sein de chaque cursus, pour l'ensemble des 3 cycles ponctuant le parcours diplômant.

Ils sont organisés en Unités de Valeurs (UV).

Parc instrumental

Le Conservatoire de Lanester propose la location d'un certain nombre d'instruments afin de faciliter l'accès aux élèves débutants. En fonction des disponibilités, des instruments sont mis en location : accordéon, alto, clarinette, contrebasse, cor, flûte traversière, guitare, hautbois, piano, saxophone, trombone, trompette, tuba, violon, violoncelle, xylophone.

Les conditions de location sont précisées dans le règlement intérieur. L'acquisition d'un piano acoustique est vivement recommandée à partir de la 3^{ème} année pour les élèves pianistes.

Tout élève ne disposant pas d'instrument dans les deux mois suivant le début des cours ne pourra être admis à poursuivre sa scolarité dans le cursus instrumental demandé et sera réorienté.

DANSE

LE PARCOURS « ÉVEIL » DANSE/MUSIQUE ET LE PARCOURS « INITIATION »

Le parcours « éveil » est destiné aux jeunes enfants de 4 et 5 ans. Il propose une approche sensorielle de la danse et permet de s'initier à une première pratique musicale. Il permet le développement de la maîtrise corporelle et sollicite les aptitudes créatrices des jeunes enfants.

Il est accessible dès l'âge de 4 ans (moyenne section de l'école maternelle).

Les enfants âgés de 5 ans (grande section de l'école maternelle) intègrent ce parcours en deuxième année.

Le parcours d'initiation est destiné aux jeunes enfants de 6 et 7 ans. C'est le temps des premières acquisitions techniques, de la recherche de la précision et de l'appropriation de mouvements dansés simples d'une part et d'une pratique vocale et/ou instrumentale d'autre part.

Les enfants âgés de 7 ans (CE1) intègrent ce parcours en deuxième année.

La participation aux projets de diffusion est obligatoire.

PARCOURS « ÉVEIL » ET « INITIATION »			
Organisation du cursus		Disciplines	Contenu de l'enseignement
Durée du cycle	1 à 2 ans	Eveil Danse :	<ul style="list-style-type: none"> – Exploration de l'espace, du temps, de la forme, de la relation – Reconnaissance et expérimentation ludique d'éléments gestuels simples en convoquant les connexions corporelles fondamentales – Mises en situations chorégraphiques, musicales, théâtrales, etc. et, en fonction du contexte culturel local, découverte du spectacle vivant (programmation jeune public, etc.)
Temps de cours hebdomadaire	45 mn à 1h	Eveil 1 / Eveil 2	
Durée du cycle	1 à 2 ans	Initiation Danse	<ul style="list-style-type: none"> – Développement de la musicalité, de l'habileté corporelle, de la relation aux autres – Expérimentation et approfondissement du mouvement dansé et des principes de base dans les techniques de danse – Découverte d'éléments de terminologie – En fonction du contexte culturel local : jeux théâtraux, chant choral, découverte du spectacle vivant et, d'une façon générale, des arts.
Temps de cours hebdomadaire	1 h à 2 h		

LE PARCOURS « ÉTUDES » DIPLOMANT EN CYCLES

Le parcours diplômant en cycles s'adresse aux élèves qui souhaitent débiter l'apprentissage de la danse (classique et jazz) ou perfectionner leurs connaissances dans un cadre progressif tout en développant leurs capacités créatrices à travers des répertoires variés.

Organisation

Les études sont organisées en cycles d'une durée moyenne de quatre ans :

Cycle 1 - Cycle 2 - Cycle 3

L'évaluation est fondée sur le contrôle continu ; chaque période est validée par un examen terminal permettant l'accès au cycle supérieur ou l'obtention du certificat de fin d'études chorégraphiques.

Le suivi de ce parcours impose un temps de présence des élèves important. Il convient donc de s'assurer de la disponibilité de chacun avant de s'y engager.

Certaines classes bénéficient d'un cours de formation musicale et de la présence d'un accompagnateur (percussions et piano).

Disciplines concernées :

Danse classique - Danse jazz

Cycle 1

Conditions d'accès

Élèves débutants

Les élèves débutants sont intégrés dans les classes de danse après un entretien avec les professeurs, en fonction du nombre de places disponibles.

Élèves non débutants

Chaque nouvel élève non débutant est soumis à un entretien avec la coordinatrice danse puis avec le ou les professeurs concernés.

CYCLE 1			
Organisation du cursus		Disciplines	
Durée du cycle	3 à 5 ans	Classique et/ ou jazz	
Temps de cours hebdomadaire	3 à 6 h		
Discipline optionnelle		Ateliers chorégraphiques	
Discipline optionnelle		Stage de danse (Frais de stage en supplément)	

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 1			
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention
Classique et/ou Jazz	Contrôle continu + Evaluation terminale de fin de cycle	UV Technique : Exercice de cours UV Artistique : Variation imposée Création personnelle de l'élève	Fin de cycle validée ou non validée

L'examen de fin de cycle 1 est validé lorsque les deux unités de Valeur sont validées.

Cycle 2

Objectifs

Orienté vers l'approfondissement des acquis et la prise de conscience de la danse comme un langage artistique, c'est aussi le temps du développement de la sensibilité et de l'interprétation.

Le cycle 2 peut être une fin en soi. Il est conclu par l'examen de **fin de 2d cycle**.

Contenu et organisation des études

CYCLE 2		
Organisation du cursus		Disciplines
Durée du cycle	3 à 5 ans	Classique et/ ou jazz Atelier chorégraphique Discipline optionnelle Danse classique et Danse jazz Histoire de la danse Compagnie du CRC en option Stage de danse en option
Temps de cours hebdomadaire	5 h à 7 h 30	

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 2			
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention
UV classique et/ou jazz	Contrôle continu et Examen de fin de cycle	Variation imposée	UV validée ou UV non validée
UV Création artistique	Contrôle continu	Variation libre	UV validée ou UV non validée

Les élèves admis à l'ensemble des UV obligatoires obtiennent le **Brevet de fin de 2d cycle**.

Cycle 3

Objectifs

L'objectif du 3e cycle est de conduire l'élève vers une pratique artistique amateur autonome.

Il est l'aboutissement normal des deux cycles d'études précédents.

Le cycle 3 peut être une fin en soi.

Il est finalisé par le **Certificat d'études chorégraphiques (CEC)**.

Contenu et organisation des études

CYCLE 3		
Organisation du cursus		Disciplines
Durée du cycle	2 à 5 ans	Classique et/ ou jazz Atelier chorégraphique Discipline optionnelle Danse classique et Danse jazz Histoire de la danse Stage de danse Compagnie du CRC
Temps de cours hebdomadaire	5 h 30 à 7 h 30	

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 3			
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention
UV classique et/ou jazz	Contrôle continu et Examen	Variation imposée	UV validée ou UV non validée
UV Création artistique	Assiduité Commentaire du professeur	Variation libre Entretien avec le jury	UV validée ou UV non validée
UV histoire de la danse	Assiduité Commentaire du professeur	Dossier personnel sur un sujet validé par le professeur	UV validée ou UV non validé

Le cycle 3 est conclu par le **CEC (Certificat d'Etudes Chorégraphiques)**. Le CEC est délivré aux candidats ayant obtenu l'ensemble des UV.

LE PARCOURS « PROGRAMME » DANSE

Le parcours programme s'adresse aux élèves, à partir de 8 ans qui souhaitent pratiquer la **danse jazz** dans un cadre non diplômant.

Ce parcours propose une progression allant des débutants aux amateurs confirmés.

Pour les adolescents, ce parcours peut être une passerelle vers un parcours diplômant, après avis de l'équipe pédagogique et de la direction.

Organisation et contenus

Contenu des enseignements

En complément des cours de danse, les élèves du parcours programme peuvent avoir accès à certains cours de danse, de barre à terre, d'histoire de la danse ainsi qu'aux ateliers et stages proposés par le CRC.

La participation aux projets de diffusion est obligatoire.

Temps de cours

- Adultes de niveaux débutant, moyen et avancé - 1h30 à 3h00 hebdomadaires
- Adolescents de niveau débutant (à partir de 11 ans) – 1h30 à 3h hebdomadaires

MUSIQUE

LE PARCOURS « ÉVEIL » MUSIQUE/DANSE ET LE PARCOURS « INITIATION »

Le parcours « éveil » comprend deux années : Éveil 1, Éveil 2 commun musique et danse.

Il est accessible dès l'âge de 4 ans (moyenne section de l'école maternelle).

Les enfants âgés de 5 ans (grande section de l'école maternelle) intègrent ce parcours en Éveil 2.

Le parcours « initiation » comporte une année : INIT1.

Il est accessible aux élèves ayant 6 ans (cours préparatoire).

Les élèves d'INIT1 suivent parallèlement le « Parcours découverte » leur offrant une présentation des familles d'instruments proposées au sein du Conservatoire. À l'issue d'une année, l'enfant choisit l'instrument avec lequel il souhaite débiter sa pratique instrumentale.

PARCOURS « ÉVEIL » ET « INITIATION »				
Organisation du cursus		Disciplines	Détails	Périodicité de l'enseignement
Durée du cycle	2 ans	Eveil Musical :		Sur la durée du cycle
Temps de cours hebdomadaire	0 h30 A 1 h	Eveil 1 / Eveil 2		
Durée du cycle	1 an	Initiation Musicale :		Sur la durée du cycle
Temps de cours hebdomadaire	1 h	Parcours de découverte instrumentale		

LE PARCOURS « ÉTUDES » DIPLOMANT EN CYCLES

Accessible à partir de l'âge de 7 ans, ce parcours s'adresse aux élèves souhaitant acquérir une pratique instrumentale ou vocale, de la développer jusqu'à permettre une pratique amateur autonome et l'amener, s'il le souhaite et si ses capacités le lui permettent, de s'orienter vers une pratique professionnalisante.

Il n'y a pas de limite d'âge supérieure.

Il est organisé en cursus spécifiques.

Le cursus est divisé en trois cycles d'apprentissage :

Cycle 1 - Cycle 2 - Cycle 3

La durée de parcours d'un cycle est variable, permettant de l'adapter à la progression de l'élève, dans le respect des temps définis pour chaque cycle.

Chaque cycle regroupe l'apprentissage de quatre domaines fondamentaux :

L'acquisition du langage et l'ouverture sur la culture musicale

L'apprentissage d'une discipline instrumentale

L'intégration aux pratiques collectives

L'ouverture sur la culture et la création artistique

Les cursus MUSIQUE, bien que structurés sur un schéma commun, présentent, selon les particularités de leur spécialité, des enseignements spécifiques qui se déclinent de la manière suivante :

Cursus instrumental

Cursus jazz

Cursus de formation musicale

Cursus de musiques traditionnelles

Cycle 1

Objectifs du cycle 1 :

Le cycle 1 s'adresse aux élèves débutants. Il vise à donner aux élèves les bases de la connaissance du langage musical, d'une formation instrumentale individuelle et collective, le développement de l'oreille et l'acquisition des contenus théoriques.

Les contenus et démarches privilégient le développement de la curiosité, la construction de la motivation.

Les participations aux manifestations publiques ponctueront le parcours de l'élève, elles sont au cœur de sa formation et le confronte au plus tôt avec l'expérience de la scène.

Contenu et organisation des études

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 1			
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention
UV Discipline dominante instrumentale	Contrôle continu et examen Passage obligatoire à partir de la 5^{ème} année du cycle	- 1 morceau imposé Communiqué 6 semaines avant l'examen (hors congés) -1 pièce au choix	UV validée ou UV non validée
UV de formation musicale	Contrôle continu et examen Passage obligatoire à partir de la 5^{ème} année du cycle	Epreuve orale Epreuve écrite Epreuve théorique	UV validée ou UV non validée
UV de pratiques collectives	Contrôle continu	Assiduité Participation aux manifestations Commentaire du professeur	UV validée ou UV non validée
UV de création artistique	Contrôle continu et/ou examen	Création avec le soutien du professeur de formation musicale et de pratique instrumentale	UV validée ou UV non validée

L'examen de fin de cycle 1 est validé lorsque les quatre Unités de Valeur, discipline instrumentale, formation musicale, pratiques collectives et création artistique sont validées.

(Durée indicative du 1^{er} cycle / 3 à 5 ans)

Cycle 2

Objectifs du cycle 2 :

Le cycle prolonge et approfondit les acquis du cycle 1. Il vise à conduire l'élève vers une pratique artistique autonome.

L'intégration aux ensembles de pratiques collectives et la participation aux projets de l'école y sont essentiels.

Le cycle 2 peut être une fin en soi. Il est conclu par le **Brevet de fin de 2^a cycle**.

Contenu et organisation des études

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 2			
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention
UV Discipline dominante instrumentale	Contrôle continu et examen Passage obligatoire à partir de la 5 ^{ème} année du cycle	-1 morceau imposé Communiqué 6 semaines avant l'examen (hors congés) -1 pièce au choix	UV validée ou UV non validée
UV de formation musicale	Contrôle continu et examen Passage obligatoire à partir de la 5 ^{ème} année du cycle	Epreuve orale Epreuve écrite Epreuve théorique	UV validée ou UV non validée
UV de pratiques collectives	Contrôle continu	Assiduité Participation aux manifestations Commentaire du professeur	UV validée ou UV non validée
UV de création artistique	Contrôle continu et/ou examen	Création avec le soutien du professeur de formation musicale et de pratique instrumentale	UV validée ou UV non validée

Les élèves admis à l'ensemble des UV obligatoires obtiennent le Brevet de Second Cycle

(Durée indicative du 2nd cycle /3 à 5 ans)

Cycle 3

Le cycle 3 est accessible aux élèves ayant obtenu le brevet de second cycle.

L'objectif du 3e cycle est de conduire l'élève vers une pratique artistique amateur autonome.

Il est l'aboutissement normal des deux cycles d'études précédents. C'est le temps des apprentissages largement ouvert aux disciplines complémentaires (analyse, histoire de la musique, initiation aux techniques du son, etc ...)

Il est finalisé par le **Certificat d'études musicales (CEM)**.

Contenu et organisation des études

CYCLE 3			
Organisation du Cours		Disciplines	Détails
Durée du cycle	2 à 3 ans	Discipline Dominante instrumentale	
Temps de cours hebdomadaire minimum	Volume hebdomadaire Minimum de 4 h	Formation musicale et culture musicale	FM CEM Ou Histoire de la musique Ou Ecriture
		Pratiques collectives	Orchestre 2 ^{ème} et 3 ^{ème} cycle Musique de chambre Chœur mixte Toute pratique musicale de 3 ^{ème} cycle

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 3			
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention
UV Discipline dominante instrumentale	Contrôle continu et examen Passage obligatoire à partir de la 3 ^{ème} année du cycle	-1 morceau imposé Communiqué 6 semaines avant l'examen (hors congés) -2 pièces au choix de styles différent -entretien avec le jury	UV validée ou UV non validée
UV de formation musicale	Contrôle continu et examen Passage obligatoire à partir de la 2 ^{ème} année du cycle	Epreuve orale Epreuve écrite Epreuve théorique	UV validée ou UV non validée
UV de pratiques collectives	Contrôle continu ou examen	Assiduité Participation aux manifestations Evaluation à l'occasion d'une prestation publique	UV validée ou UV non validée
UV dossier personnel	Commentaire du professeur	Dossier personnel Sur un sujet validé par le professeur	UV validée ou UV non validée
UV de création artistique	Contrôle continu et examen	Création avec le soutien du professeur de formation musicale et de pratique instrumentale	UV validée ou UV non validée

Le cycle 3 est conclu par le **CEM (Certificat d'Etudes Musicales)**. Le CEM est délivré aux candidats ayant obtenu l'ensemble des UV.

LE PARCOURS « PROGRAMME » MUSIQUE

Le parcours « Programme » est accessible à partir d'un niveau de second cycle en formation musicale ou après la troisième année de Formation Musicale Adulte, sans limite d'âge supérieure.

Il permet de débiter ou poursuivre une pratique instrumentale, vocale ou de culture et écriture musicale sur la base d'un contrat de formation, défini conjointement entre l'élève, les professeurs et le coordinateur du département en début de formation.

Le coordinateur du département est chargé de l'application et du respect des termes du contrat.

Tout manquement de la part de l'élève aux termes du contrat pourra entraîner l'interruption provisoire ou définitive de sa scolarité.

Organisation et contenus

Ce parcours est proposé, dans la limite des places disponibles, pour une durée de deux années scolaires plus une sur avis du professeur et accord de l'équipe pédagogique et de la direction sous réserve de la réalisation du projet initial.

Temps de cours

Le temps de cours hebdomadaire de la discipline dominante instrumentale est de 20 minutes. Cette durée peut être éventuellement portée à 30 minutes en fonction de la nature du projet, sur avis du professeur et accord de la direction.

Contenu des enseignements

Une discipline instrumentale dominante.

Pour atteindre les objectifs pédagogiques inscrits dans le contrat de parcours personnalisé, chaque élève pourra suivre en complément un cours ou plusieurs cours utiles et nécessaires : formation musicale, culture musicale, pratiques collectives instrumentales et vocales...

La participation annuelle à au moins un projet de diffusion (auditions, concerts, spectacles...) est obligatoire.

Une passerelle vers le parcours diplômant en cycles est possible après avis du professeur et accord de l'équipe pédagogique et de la direction.

L'élève sera alors évalué sur son niveau instrumental et de formation musicale.

Le suivi d'une pratique collective instrumentale ou vocale reste obligatoire.

LE PARCOURS ATELIER

Les parcours ateliers s'adressent à des élèves souhaitant, soit privilégier une pratique collective instrumentale ou vocale dans le cadre d'un projet souple et adaptable, soit s'initier aux arts numériques en son ou vidéo.

Les parcours ateliers ne donnent pas accès à une formation instrumentale ou vocale individuelle.

Concernant la pratique collective instrumentale ou vocale, le parcours atelier est accessible à toute personne justifiant d'un niveau permettant l'intégration dans les différents ensembles du conservatoire.

La participation aux projets de diffusion (auditions, concerts ou autre projet ...) est obligatoire.

Le parcours atelier peut être reconduit après avis du professeur et accord de la direction.

THÉÂTRE

LE PARCOURS « DÉCOUVERTE »

Le parcours « Découverte » est destiné aux enfants à partir de 8 ans jusqu'aux adolescents jusqu'à 12 ans.

Ce parcours permet une première approche de l'expression théâtrale. Une pratique ludique, confrontée aux outils, techniques et accessoires qui l'enrichissent et élargissent la palette du jeu. Ces enjeux de l'art théâtral intègrent un cadre où l'expression personnelle de l'enfant est valorisée au cœur d'une pratique collective. Une restitution, en fin d'année, est proposée afin que l'atelier mette en forme et partage les acquis de l'enseignement théâtral dispensé en formation collective.

Le parcours d'Éveil comprend deux années à quatre années de pratique en fonction de l'âge des élèves.

Il sera divisé en plusieurs ateliers :

Le parcours « Phase 1 » : Elèves entre 8 / 10 ans

Le parcours « Phase 2 » : Elèves entre 11 / 12 ans

Le parcours « Phase 3 » : Elèves entre 13 / 14 ans

Le respect des tranches d'âge, en matière de composition des groupes d'élèves, demeure un aspect très important dans l'organisation des ateliers d'Éveil car ce premier cursus recouvre une large classe d'âges allant de l'enfance à l'adolescence. Aussi, la répartition des élèves en deux classes d'âge permet de prendre en compte les possibilités motrices et physiologiques des élèves, la maturité émotionnelle des élèves. De même, les répertoires de textes proposés, leurs enjeux et leurs contenus ne pouvant être les mêmes suivant qu'ils sont destinés à un enfant de 8 ans et un adolescent de 13 ans.

Pour la tranche d'âge de 13 à 14 ans, on s'inspirera, au sein d'ateliers d'initiation au théâtre, des principes qui fondent l'éveil (travail autour de l'expression du corps, la voix et ses modulations, la respiration, les intentions liées à la mise en mots, en espace), et des éléments constitutifs du premier cycle d'apprentissage, dans un esprit de découverte des enjeux de l'art théâtral, et de sa place dans la société, adapté aux attentes de l'adolescence.

Une restitution, en fin d'année, est également proposée afin que l'atelier mette en forme et partage les acquis de l'enseignement théâtral dispensé en formation collective.

PARCOURS « DÉCOUVERTE »			
Organisation du cursus		Disciplines	Détails
Durée du cycle	de 2 à 4 ans	Phase 1 et 2	
Temps de cours hebdomadaire	1H30 à 3h00		
Durée du cycle	2 ans	Phase 3	
Temps de cours hebdomadaire	2h00 à 4h00		

LE PARCOURS « ÉTUDES » DIPLOMANT EN CYCLE

Le parcours « Etudes » diplômant en cycle s'adresse à des élèves souhaitant développer ou découvrir l'amplitude et la diversité des champs d'apprentissage que recèle l'expression théâtrale.

Ces cycles s'adressent également à des élèves qui seront guidés dans un parcours autonome et créatif au sein d'une pratique artistique collective. Ces cycles diplômants prennent en compte la dimension pluridisciplinaire propre aux enjeux artistiques et esthétiques du théâtre.

Organisation

Les études sont organisées en cycles d'apprentissage d'une durée globale de 3 à 5 ans pour les 3 cycles :

Cycle 1 - Cycle 2 - Cycle 3

L'évaluation est basée sur le contrôle continu et chaque période est validée par un examen terminal.

Tous les cycles bénéficient de l'apport de techniques spécifiques en Danse et en Musique comme des outils d'expressions complémentaires enrichissant les possibilités de l'expression théâtrale de chaque élève.

Cycle 1

Un premier cycle de détermination

Conditions d'accès :

A l'entrée du Cycle 1 (de détermination), la sélection se résumera pour tous les élèves à un entretien préalable avec l'artiste-pédagogue référent en charge de l'atelier. Un premier atelier ouvert permettra également de déterminer la possibilité pour l'élève de suivre le cursus à son terme.

Ce cycle permet une première imprégnation organisée de l'art théâtral à travers une appropriation des enjeux fondateurs de cette expression artistique.

Il appelle :

- Une identification, à partir des « désirs premiers » de théâtre de l'élève, mais aussi à partir du dépassement des représentations les plus convenues de cet art, de la pluralité des champs d'exploration, de registres et de répertoires à l'œuvre dans l'apprentissage du jeu théâtral :
- Une confrontation aux exigences du travail en groupe, à l'enjeu collectif du jeu dramatique
- Une découverte des exigences du « corps » théâtral - voix, corps dans l'espace ...
- Une première approche du « jeu avec », du regard, de l'adresse et de l'écoute au partenaire.
- Une mise en enjeux de la prise de parole individuelle et collective (y compris à travers le travail de chœur).

- Une construction de parcours libres à partir d'outils et de consignes favorisant l'autonomie et le cheminement créatif.
- Une mise en perspective de son positionnement au plateau (placement de son corps dans l'espace, le dessin du mouvement, l'intention du geste, les enjeux de la scénographie).

Des stages thématiques seront organisés tout au long du cursus sur des temps partiels différés et feront appel à d'autres champs disciplinaires complémentaires enseignés au conservatoire (Musique et Danse). Ces stages seront organisés et dirigés par l'artiste pédagogue en charge du cursus et coanimés par des intervenants du conservatoire.

En parallèle, d'autres disciplines, spécifiques au registre théâtral, seront également associées à l'enseignement de ce cursus et proposés à l'occasion de stages en coanimation avec des artistes pédagogues spécialisés et invités.

Un parcours du spectateur est également requis pour les élèves.

CYCLE 1		
Organisation du cursus		Disciplines
Durée du cycle	1 à 2 ans	Théâtre et disciplines artistiques associées (programme détaillé déterminé avant chaque début de cycle).
Temps de cours hebdomadaire	3 H à 6 H / Semaine + stages thématiques avec intervenants Danse / musique et autres disciplines associées.	

EXAMENS DE CYCLE 1			
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention
Théâtre	Contrôle continu	<p>- UV Apprentissage des bases techniques. Exercices d'atelier mis en jeu dans des processus d'improvisations dirigées. (contrôle continu)</p> <p>- UV artistique et transversal Parcours créatif d'après des consignes et l'utilisation d'outils spécifiques (contrôle continu)</p> <p>+ Engagement rigoureux et durable dans le ou les processus de création (s) collective (s) de l'atelier</p>	Fin de cycle validé ou non validé

Cycle 2

Objectifs :

Orienté vers l'approfondissement des bases, ce cycle est tourné vers la construction d'un parcours créatif et sensible plus autonome.

Aussi, pour répondre à ces exigences, l'aménagement d'un atelier transversal organisé sur des temps spécifiques permettra l'apport des champs disciplinaires complémentaires à la formation théâtrale en matière de techniques vocales, instrumentales, chorégraphiques.

Ces temps d'apprentissage transversaux, en présence de l'artiste-pédagogue théâtre référent, sont pris en charge par des musiciens intervenants du conservatoire et des professeurs de danse également attachés au Conservatoire.

Dès lors, le cursus doit être complété, en co-animation avec l'artiste-pédagogue référent du cursus, par un programme de rencontres et d'interventions avec des professionnels spécialisés dans des domaines spécifiques en lien avec la pratique du théâtre.

Ainsi, des artistes associés spécialisés de certains domaines (Ecriture, Dramaturgie, Régie) seront invités pour dispenser des temps d'enseignements et de découvertes spécifiques afin de renforcer le parcours de l'élève. Le perfectionnement de divers modes et techniques d'expression théâtrale sont également à aborder. Ce renforcement des outils du comédien passe également par la rencontre avec des artistes associés spécialisés dans un des modes et/ ou une des techniques suivantes : marionnette, théâtre gestuel, clown, commedia dell'arte, conte, travail du Choeur... Dans le même cadre une ouverture vers les Arts Visuels est indispensable : Scénographie/ Arts plastiques, cinéma, photographie, mapping vidéo... Un parcours du spectateur est également requis pour les élèves.

Le Cycle 2 peut être une fin en soi. L'évaluation est basée sur le contrôle continu et une évaluation finale de fin de cycle.

CYCLE 2		
Organisation du cursus		Disciplines
Durée du cycle Temps de cours hebdomadaire	1 à 2 ans 4 H à 8 H / Semaine + stages thématiques avec intervenants Danse / musique et autres disciplines associées.	Théâtre Ateliers pluridisciplinaires théâtre Danse et/ou Musique-Chant Stages avec des artistes associés

EXAMENS DE FIN DE CYCLE			
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention
Théâtre et expressions artistiques associées	Contrôle continu et Examen de fin de cycle	Un texte à une ou plusieurs voix étudié pendant le cursus et mis en perspective dans le cadre d'un parcours créatif partiellement guidé. Nécessité d'une appropriation et intégration d'un ou des champs artistiques périphériques dispensés sur la durée du cycle.	Fin de cycle validé ou non validé

Les élèves admis à l'ensemble des UV obligatoires obtiennent le **Brevet de fin de 2d cycle.**

Cycle 3

Objectifs :

L'enseignement de l'art dramatique, en troisième cycle, s'organise suivant le perfectionnement du Cycle 2.

Il est demandé à l'élève de poursuivre l'entraînement corporel et vocal par une pratique régulière hebdomadaire :

- De la Danse
- Des techniques vocales (voix parlée, voix chantée).

La pratique régulière d'un instrument est fortement encouragée.

Au cours de ce cycle, les projets d'élèves, individuels et par groupes, sont demandés et accompagnés. Les élèves peuvent participer, sur des échelles différentes, à un ou plusieurs projets autonomes et créatifs. Ces projets s'inscrivent dans le cadre de la dynamique culturelle et artistique à l'œuvre au conservatoire et plus largement sur le territoire. L'évaluation est basée sur le contrôle continu et une évaluation finale établie en 2 UV de fin de cycle.

CYCLE 3		
Organisation du cursus		Disciplines
Durée du cycle	1 à 2 ans 6 H à 12 H / Semaine + stages thématiques avec intervenants Danse / musique et autres disciplines associées.	Théâtre Ateliers pluridisciplinaires théâtre Danse et/ou Musique-Chant Stages avec des artistes associés + Cessions d'accompagnement des projets créatifs autonomes
Temps de cours hebdomadaire		

EXAMENS DE FIN DE CYCLE EXAMENS DE PARCOURS LIBRE			
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention
Théâtre et expressions artistiques associées	Contrôle continu et examen	UV variation technique et créative : Un texte choisi par l'élève et scénographié dans l'espace prenant en compte l'ensemble des paramètres et des champs artistiques complémentaires possibles au service du texte.	UV validée ou UV non validée
Théâtre / disciplines associées	Contrôle continu et entretien avec l'équipe pédagogique	UV parcours libre avec diffusion artistique en public	UV validée ou UV non validée

Le cycle 3 est conclu par le **CET (Certificat d'Etudes Théâtrales)**. Le CET est délivré aux candidats ayant obtenu l'ensemble des UV.